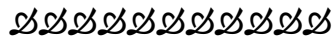


Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 29 janvier 2013 à Champagnole

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 57
Date de la convocation : 23 janvier 2013
Date d'affichage : 1^{er} février 2013

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, SALVI, BLONDEAU, SAILLARD G., HUGON, DUPREZ, WERMEILLE, ROZE T., MMES DEL DO, FAIVRE, MM. GIRAUD, VANDEWATTYNE, BAUDOT, DOLE, BREUIL, DUSSOUILLEZ, MMES BAILLY, BAUD, RAME, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, PLANTARD, CAVALLIN, DONIER-MEROZ, GOYDADIN, M. CLEMENT suppléant, MM. BOURGEOIS M., MOREL Gilles, MME LECOULTRE, M. INVERNIZZI, MME JAILLET suppléante, MM. ROLET, MASSON, VOISIN, M. GILLET suppléant, MM. ROZE A., MAUBORGNE, VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, M. CATTENOZ C., M. BOURGEOIS C. suppléant, MM. GAY, GIRARDOT, CART-LAMY, M. CUBY C. suppléant, M. PESENTI, MME DE LUCA, MM. MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., DRECO et JACQUES Michel.
Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN, MM. THEVENIN, DAYETCESCO RESIA, MME TOURNIER, M. GILLET, MMES RAMBOZ, GUIGNAT, COMTE et CUBY A.
Excusés : M. MATHIEU, MME HUMBERT, MME MARTIN, M. OLIVIER, MM. SCHNEITER, LOUVRIER, BROCARD, BARTHET, MME MONNIER-BENOIT, MM. CICOLINI, BERTHET-TISSOT, KEMPF, BUIREY et PARIS.
Secrétaire de séance : M. David DUSSOUILLEZ
Présent à titre consultatif : M. Olivier BAUNE.



En préambule, M. PERNOT constate le retard du Conseil Communautaire dû à l'intervention des parents d'élèves d'Andelot en Montagne.

Il présente l'ordre du jour et indique la particularité de ce Conseil qui sera suivi d'une cérémonie des vœux et d'un moment de convivialité.

2013.1.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2013 :

M. PERNOT donne la parole à M. JOURDAIN qui présente le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**, joint à la convocation, et en rappelle les obligations légales et ses objectifs :

*** les obligations légales du DOB :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements administratifs et **les groupements de communes de plus de 3.500 habitants** (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).
Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

*** les objectifs du DOB :**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans l'élaboration du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Le présent document établi à l'occasion du DOB préalable à la préparation du budget 2013 comprend les éléments suivants :

- **situation financière de la Communauté de Communes**
 - . résultats consolidés provisoires de l'exercice 2012,
 - . état de la dette,
 - . évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),
 - . recettes fiscales et dotations prévisionnelles 2013.
- **simulation budgétaire à long terme (2013-2017)**

M. JOURDAIN commente le document et précise que les résultats cumulés font ressortir un déficit de 14 510,61 €.

Concernant la Dotation d'intercommunalité (ancienne DGF), Il explique qu'après la fusion et durant les deux premières années (2007 et 2008), la DGF bonifiée est forfaitaire. Elle est arrêtée sur la base de **53,51 € par habitant**.

Le montant de la Dotation d'intercommunalité perçue en 2012 s'est élevé à **741.785 €**. Pour 2013, l'article L 5211-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi de finance du 29 décembre 2012) prévoit l'application d'un coefficient de garantie de **0,95** (au lieu de 0,80 auparavant et 0,90 en 2012) si le résultat du calcul appliquant le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) est défavorable.

Cette disposition permettrait de bénéficier en **2013** d'une DGF d'environ **704.696 €**.

Pour les années suivantes, la loi prévoit que le coefficient de garantie soit maintenu à **0,95** (au lieu de 0,80 auparavant) : 95 % du montant perçu l'année précédente, soit **669.461 €** pour 2014 et **635.988 €** pour 2015.

Par rapport aux prévisions initiales réalisées lors de la fusion, 140.000 € supplémentaires seront perçus.

Les recettes sont également en progression en 2012 par rapport aux prévisions réalisées lors du budget en raison notamment de l'augmentation de la TH (Taxe d'Habitation) collectée sur le territoire (+ 4,66 %).

Pour 2013, une augmentation de 100.000 € de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est annoncée par la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques). Une progression de 3 % est prévue sur la TH.

Compte tenu de ces recettes et des dépenses prévisionnelles pour les années à venir : création d'un groupe scolaire et acquisition de bureaux (autofinancement et remboursements d'annuités), fonctionnement du Centre aquatique, M. JOURDAIN rappelle que la progression de recettes est obtenue sans augmentation de fiscalité. A l'avenir, il conviendra de poursuivre les investissements sans créer de charges de fonctionnement qui ne pourraient pas être maîtrisées.

M. CART-LAMY rappelle les travaux à réaliser au Centre pour Autistes (fenêtres à changer, escalier et terrasse à reprendre).

M. PERNOT précise que des perspectives d'agrandissement de cet établissement sont envisagées, permettant de trouver des solutions pour des parents, mais également de créer des emplois.

M. BLONDEAU rappelle l'impact financier de l'établissement, soit 80.000 € par place et par an. Il revient sur la TH et précise qu'il convient de réfléchir sur la relance d'une politique de l'habitat sur notre territoire et de ne pas bloquer les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

M. PERNOT ajoute qu'il est hors de question d'opposer des communes à l'intérieur de notre périmètre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir entendu les commentaires de M. JOURDAIN,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013, conformément à la loi n° 92.125 du 6 Février 1992.

2012.1.2. Budget. Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Lors de sa séance du 31 janvier 2012, le Conseil Communautaire avait approuvé le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Le contrat arrivant à son terme, une consultation a été lancée auprès de quatre banques pour un montant de 1.500.000 €.

Après étude, il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour la mise en place de cet outil financier (LTI) dans la limite de 1.500.000 €, dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an,

Taux : T4M (0,072 %) ou EONIA (0,07%) au 28 janvier 2013),

Marge de 1,90 point,

Frais de dossier : 0,20 % prélevés en une seule fois,

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien,

Commission de mouvement : 0,00 % du cumul des tirages réalisés.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 56 voix pour et 1 abstention (M. WERMEILLE),

☞ **APPROUVE** la proposition de la Caisse d'Epargne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie, aux conditions décrites ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2012.1.3. Budget ZA la Planchette. Vote du Budget Primitif 2013 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Lors du Conseil du 25 septembre 2012, l'achat d'un ensemble immobilier aux consorts BREGAND a été approuvé. Cette acquisition doit être imputée en section d'investissement du budget annexe de la ZA La Planchette.

Les crédits nécessaires à la transaction n'ayant pas été prévus au budget 2012, il convient de se prononcer sur le budget 2013 afin de procéder au paiement de la vente.

Budget annexe ZA La Planchette :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 890 360 €	1 890 630 €
Section d'investissement	1 153 969 €	1 153 969 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat,

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2013 du Budget ZA La Planchette présenté ce jour, afin de pouvoir procéder à la vente d'un ensemble immobilier aux Consorts BREGAND, telle que prévue par délibération du 25 septembre 2012,

☞ **VOTE** les crédits nécessaires à cette transaction,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.3.4. Groupe scolaire de La Fresse. Demande de subvention DETR 2013 :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par arrêté n°2012362-0002 du 27 décembre 2012, M. le Préfet du Jura a étendu les compétences de la Communauté de Communes aux bâtiments scolaires conformément à la proposition de modification des statuts approuvée par délibération du 30 octobre 2012.

Afin de permettre la réalisation du projet de groupe scolaire de La Fresse à Saint Germain en Montagne, il est demandé au Conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR 2013.

M. HUGON précise qu'un groupe de travail composé des Maires concernés et de représentants de la CC sera créée pour affiner le projet, mais dans un premier temps, il convient de solliciter l'aide de l'Etat. M. MOREAU s'interroge sur le financement si seules, 4 classes sont ouvertes à la prochaine rentrée.

M. HUGON précise que l'ensemble des groupes scolaires varie de 4 à 5 classes. Un groupe scolaire neuf peut créer une dynamique.

M. PERNOT précise qu'aujourd'hui, 17 élèves sont scolarisés à Champagnole et pourraient rejoindre le groupe scolaire de La Fresse.

Dans l'hypothèse où les financements de l'Etat seraient en baisse, la CC devrait prendre en charge la différence.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **SOLLICITE** une aide de 40% auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2013, étant précisé que la dépense subventionnable est plafonnée à 300 000 € HT par classe, soit 1.500.000 € pour 5 classes,

☞ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES en € HT :

Bâtiment et VRD (suivant APD)	1 328 895 €
dont restaurant scolaire	176 867 €
Honoraires	182 900 €
Relevé topographique, études de sol, assistant à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS ...etc	
Autres frais divers	67 110 €
Assurance dommage-ouvrage, publicités diverses...etc	
TOTAL	1 578 905 €

RECETTES en € :

Etat (DETR) 40%	631 562 €
Communes (fonds de concours) 30%	473 671 €
Autofinancement Communauté de Communes 30%	473 672 €
TOTAL	1 578 905 €

☞ **AUTORISE** le Président à déposer le dossier sur la base du projet arrêté en 2012 par le SIVOS,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.1.5. Mission Locale Sud Jura. Attribution d'une subvention :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

La Mission Locale Sud Jura a été créée le 1^{er} janvier 2011 en regroupant les Espaces Jeunes-PAIO de Lons le Saunier, Bletterans, Champagnole, Morez et Saint-Claude. Le financement des différentes structures existantes étant variable d'un territoire à l'autre, la nouvelle association a recherché un mode de financement permettant une aide des Communautés de Communes en fonction de l'activité du service.

Au regard des critères de calculs retenus, soit 50 € par jeune originaire d'une ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et 45 € pour les autres, l'aide sollicitée auprès de la CC s'élève à 12.545 € (277 jeunes accompagnés dont 16 en ZRR). La Mission Locale a obtenu l'accord des territoires suivants pour ce mode de financement : Espace Communautaire Lons Agglomération (21.188 €), Val de Sorne (1.680 €), La Grandvallière (2.565 €), Haut-Jura Arcade (7.650 €) et Pays des Lacs (3.500 €).

Considérant que la dernière subvention versée s'élevait à 14.156.16 € en 2010, qu'aucune subvention n'a été demandée en 2011, il est proposé d'allouer une aide de 12.545 € au titre de l'année 2013.

Par ailleurs, les Missions Locales devront conduire le dispositif «Contrat d'avenir».

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 12.545 € à la Mission Locale Sud Jura pour l'année 2013,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.1.6. Subvention à l'association « Des trains qui circulent et qui s'arrêtent » :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis la mise en place d'un nouveau cadencement le 11 décembre dernier, des menaces pèsent sur l'avenir des dessertes ferroviaires des gares jurassiennes.

Les Communautés de Communes du Val d'Amour, d'Arbois Vignes et Villages et du Pays de Salins ont créé l'association « Des trains qui circulent et qui s'arrêtent » et ont demandé à la CCI du Jura de réaliser une étude sur le devenir des dessertes en gare de Mouchard.

Par solidarité et afin de soutenir l'association pour le financement de l'étude, il est proposé au Conseil d'allouer une aide de 2.000 €, à l'image des subventions décidées par les 3 Communauté de Communes précitées.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 2.000 € à l'association « Des trains qui circulent et qui s'arrêtent »,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

• Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2012 : M. MATHIEU nous a fait part de la remarque suivante concernant le projet de Centre Aquatique : « Il y a une omission de la question que j'ai moi-même posée sur le rappel du nombre d'entrées prévues et donc du montant des recettes correspondantes, M. ROZE ayant répondu : 120.000. ».

• Motion relative aux suppressions de postes dans les écoles.

M. DUPREZ demande que le Conseil Communautaire formule par un vote son désaccord sur les suppressions de classes prévues.

M. PERNOT précise qu'il convient d'obtenir l'équité car les problématiques liées aux écoles sont différentes d'un territoire à l'autre. Le sujet pourrait être évoqué lors du prochain CC. Les problématiques d'Andelot en Montagne et de la Combe d'Ain se rejoignent.

Sur proposition de M. Jean-Louis DUPREZ,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité, **APPROUVE** la motion suivante :

« Le Conseil Communautaire exprime son désaccord face aux fermetures de classes annoncées sur les Communes de Andelot en Montagne et Champagnole, le SIVOS de la Combe d'Ain et le SIVOS de La Fresse. »

La séance est levée à 21h00. Elle est suivie des vœux aux élus du territoire.